

**DELIBERATION N° 18/258 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LA CREATION D'UNE CELLULE DE VEILLE PROSPECTIVE
ET D'INGENIERIE DE FORMATION**

SEANCE DU 26 JUILLET 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt six juillet, l'Assemblée de Corse, convoquée le 12 juillet 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Jeanne STROMBONI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Laura FURIOLI à M. Michel GIRASCHI
M. Francis GIUDICI à Mme Marie-Anne PIERI
Mme Laura Maria POLI à M. Petr'Antone TOMASI
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Pascale SIMONI à M. François BENEDETTI
Mme Julia TIBERI à Mme Mattea CASALTA

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Catherine COGNETTI-TURCHINI, Nadine NIVAGGIONI, Louis POZZO DI BORGO

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,

- VU** la délibération n° 16/293 AC de l'Assemblée de Corse du 14 décembre 2016 adoptant le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation « SRDE2I »,
- VU** la délibération n° 17/332 AC de l'Assemblée de Corse du 26 octobre 2017 adoptant le « Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle 2017-2022 »,
- VU** la délibération n° 17/333 AC de l'Assemblée de Corse du 26 octobre 2017 adoptant le « Schéma de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation 2017-2022 »,
- VU** la délibération n° 18/140 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2018,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Après un vote à l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

ADOPTÉ le rapport « Création d'une cellule de veille prospective et d'ingénierie de formation ».

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à le mettre en œuvre.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 26 juillet 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI



RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**Création d'une cellule de veille prospective et d'ingénierie de formation
Renforcer la remontée et l'analyse des besoins en formation**

Rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse

Raportu di u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

Préambule

La Collectivité de Corse est chef de file en matière d'orientation et de formation.

- Elle élabore et arrête la carte scolaire de l'enseignement secondaire et la carte de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- Elle peut, par délibération de l'Assemblée de Corse, organiser ses propres actions complémentaires d'enseignement supérieur et de recherche.
- Elle a la responsabilité du service public régional de formation qui doit permettre à chacun d'accéder à une formation de qualité.
- Elle a en charge l'agrément et le financement des formations sanitaires et sociales.
- Elle a, également en charge la structuration et la coordination du Service Public Territorial de l'Orientation.

1- Le contexte

À l'heure où la transformation de l'environnement économique et social s'accélère, fortement impactée par l'évolution rapide du numérique et les enjeux écologiques, l'adaptation des compétences et l'élévation du niveau général de qualification de la population sont des défis primordiaux à relever afin de construire une société apprenante et accompagner ainsi le développement économique de notre île.

Ces transformations galopantes peuvent être une des causes d'exclusion d'une partie de la population. 40 % des actifs dont le niveau d'instruction est inférieur au baccalauréat occupent des emplois susceptibles d'automatisation. Le taux de chômage des personnes n'ayant aucun diplôme est de 18,6 % contre 5,6 % pour les diplômés du supérieur.

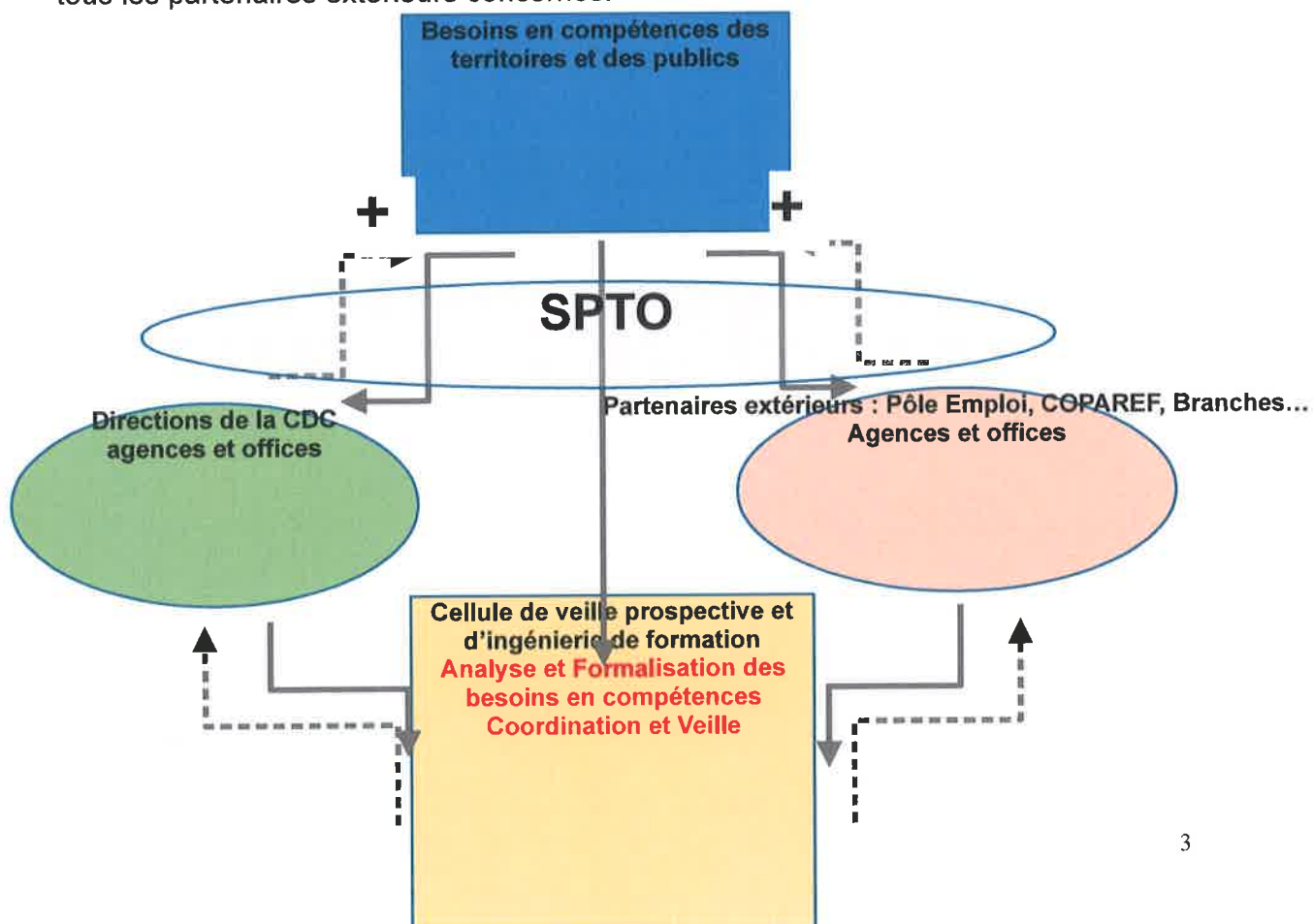
Le Schéma de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation 2017-2022 (SESRI) et le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles en Corse 2017-2022 (CPRDFOP), tous deux votés par l'Assemblée de Corse, s'accordent sur la nécessité de se doter d'un instrument de veille prospective au service des instances de décision.

Il s'agit donc à présent de mettre en œuvre de façon concrète, l'objectif 1 du CPRDFOP, à savoir renforcer l'observation emploi-formation en organisant une remontée concertée des besoins en compétences des territoires et des publics et en proposant un appui et une expertise aux décideurs et acteurs locaux.

L'objectif est donc de rendre l'avenir moins flou et moins imprévisible par une action plus efficiente dans les domaines de l'orientation, de la formation et de la recherche.

En effet, même si les dispositifs, en matière de formation des jeunes, des demandeurs d'emploi et des actifs apparaissent globalement cohérents au regard des besoins du territoire et des orientations présentes dans le SRDE2I et le PADDUC, cette fonction de veille prospective, qui doit permettre de faire apparaître les opportunités et les risques de demain, demeure à ce jour manquante ou insuffisamment développée essentiellement du fait de ressources humaines éparses, travaillant parfois en silo.

La création d'une cellule de veille prospective et d'ingénierie de formation vise donc à doter notre collectivité d'un outil de gouvernance lui permettant d'initier et de piloter une politique de formation au plus près des publics et des territoires. Cet outil devra donc être en mesure d'assurer la coordination interne et externe de l'ensemble des politiques de formation, en travaillant en étroite collaboration et de façon transversale avec l'ensemble des directions, agences et offices de notre collectivité, mais aussi tous les partenaires extérieurs concernés.



—————> Remontée des besoins en formation

-----> Mise en œuvre des stratégies et actions adaptées aux besoins recensés

2- La stratégie visant à améliorer le recueil et l'analyse des besoins en compétences et en formations

Le recueil et l'analyse des besoins en compétences et en formation, au regard des besoins économiques et des territoires, conditionnent notre capacité à :

- anticiper et accompagner les mutations économiques ;
- éclairer les décideurs pour l'élaboration de la carte des formations, qu'elles soient professionnelles, initiales ou en formation continue ;
- élaborer le programme annuel de l'AFPA à destination des demandeurs d'emploi ;
- élaborer les marchés de la formation professionnelle en faveur des demandeurs d'emploi de la Collectivité de Corse ;
- accompagner la mise en œuvre du Plan Régional d'Investissement Compétences (PRIC) 2019-2022 dont les modalités d'élaboration nous ont été communiquées début juin par le ministère du travail ;
- informer les acteurs du Service Public Territorial de l'orientation (SPTO) et les Conseillers en évolution professionnelle (CEP) des besoins en formation et en compétences des secteurs et des territoires pour mieux accompagner et orienter les publics ;
- être en capacité de proposer des dispositifs opérationnels de proximité, innovants, souples et opérationnels.

Aussi, il est apparu aujourd'hui nécessaire de mettre en place une « Cellule de veille prospective et d'ingénierie de formation » au sein de notre Administration, rattachée à la Direction Générale Adjointe en charge de l'éducation, de l'enseignement, de la formation et de la langue corse.

Cette cellule permettra l'organisation du recueil et de l'analyse des besoins en compétences et en formation véritable outil d'aide la décision et d'accompagnement à la mise en œuvre des politiques publiques en termes d'orientation et de formation.

Pour cela, elle devra instaurer une méthodologie et créer des outils innovants afin d'identifier au plus près des territoires et des acteurs économiques les transformations auxquelles ils sont confrontés, formaliser les besoins en compétences à court, moyen et long terme pour apporter des réponses en terme d'orientation et de formation.

La cellule de veille prospective et d'ingénierie de formation devra remplir plusieurs fonctions qui peuvent se décliner de la façon suivante.

- La finalisation des objectifs : définir la stratégie et les objectifs des actions à mener pour renforcer la remontée et l'analyse des besoins en formation afin de donner une finalité aux actions qui en découleront tout en déterminant les priorités.
- La répartition des tâches et les rôles entre les partenaires et la coordination des dispositifs.
- L'animation, la cellule mettra en place des dispositifs territoriaux d'écoute facilitant une conception interactive des actions à mener.
- L'évaluation en assurant un suivi et une mesure de la performance.
- La veille, à travers un véritable processus de surveillance et d'analyse des actions menées sur d'autres territoires (benchmarking).

3- Missions de la Cellule de veille prospective et d'ingénierie de formation

La cellule de veille prospective et d'ingénierie de formation sera un véritable outil prospectif au service des politiques publiques en matière d'anticipation des besoins en formation en lien avec les directions de la Direction Générale Adjointe, en charge de la mise en œuvre opérationnelle de ces politiques.

Son principe est de rassembler toutes les données utiles pour une analyse centralisée et diffusée, dans le but de fournir le plus rapidement possible les éléments nécessaires à la bonne décision.

- Elle réalisera une veille juridique et réglementaire du champ orientation – formation - emploi et une veille prospective sur les filières, les métiers et les actions menées.
- Elle accompagnera la mise en œuvre d'une politique de formation permanente à destination des agents de la Collectivité de Corse en charge du déploiement des politiques de formation.
- Elle élaborera des outils d'aide à la décision afin d'anticiper et accompagner les mutations économiques sur le territoire :
 - collecte et traitement des données quantitatives et qualitatives ;
 - états des lieux/Diagnostics formation – marché du travail – emploi - insertion) ;
 - remontées des besoins en compétences et en formation auprès des branches professionnelles et des entreprises ;
 - analyse de la demande sociale ;
 - soutien à l'ingénierie de formation ;
 - Enquêtes d'insertion.
- Elle viendra en appui à l'élaboration des cartes de formation et des programmes régionaux, ainsi qu'à l'identification des manques ou redondances des formations sur la base des remontées des besoins en compétences et en formation. Le traitement de l'élaboration des cartes de formation se fera de manière globale afin de répondre aux besoins à court, moyen et long termes et via le dispositif le mieux adapté.
- Elle aura un rôle de collecteur de données quantitatives et qualitatives, d'analyse et de diffusion de l'information aux différents utilisateurs principalement via le portail de l'orientation (espace grand public et espace

professionnel). Il s'agira de fournir une information fiable sur les données socioéconomiques, les besoins en emploi et en compétences, adaptés aux besoins du grand public et des conseillers CEP (Conseil en Évolution Professionnelle).

- Elle contribuera au suivi et à l'évaluation des dispositifs afin d'analyser les résultats quantitatifs (exemple : enquêtes) et qualitatifs (exemple : retour d'expériences sur les démarches de recueil des besoins en compétences et en formation).

Afin de réaliser les missions qui lui sont confiées, la Cellule de veille prospective et d'ingénierie de formation assurera une coordination interne avec notamment l'ADEC, le SPTO, mais aussi l'ensemble des directions, agences et offices de la Collectivité ainsi qu'une coordination externe avec tous les partenaires concernés : professionnels de l'orientation, formation, emploi, acteurs socio-économiques et acteurs des territoires.

L'action de terrain sera particulièrement privilégiée. En prenant appui sur le SPTO, il s'agira d'aller au contact des territoires à travers par exemple, des comités techniques opérationnels rassemblant l'ensemble des acteurs impliqués, ceci afin de mieux étudier les spécificités et de mieux analyser les besoins pour co-construire des réponses adaptées.

Afin de maîtriser totalement notre action dans le domaine de la veille prospective et de l'ingénierie de formation, notre collectivité, au regard de ses compétences, souhaite à cette occasion internaliser les missions du CARIF OREF, aujourd'hui porté par le GIP Corse Compétences et inscrites au Contrat de Plan État - Collectivité Territoriale de Corse 2015-2020 dans le volet emploi, orientation et formation professionnelle.

Une partie des missions de l'actuel CARIF OREF sera ainsi assurée par la cellule de veille prospective et d'ingénierie. Ainsi, la Cellule de veille prospective et d'ingénierie bénéficiera de l'adhésion au Réseau interrégional des CARIF OREF afin :

- de continuer à bénéficier des outils mutualisés (Offre Info, Certif Info) qui alimentent les outils/portails des partenaires (prescripteurs, moncompteformation, alternance, VAE...) ;
- partager et mutualiser l'expertise en termes d'observation et de perspectives ;
- partager et mutualiser l'expertise en termes de professionnalisation des acteurs.

Notre objectif est donc, tout en intégrant les grandes orientations stratégiques de développement pour notre île, d'y répondre par des actions de proximité définies avec les partenaires de terrain.

Pour rendre opérationnelle cette coordination et sa mission prospective, la cellule sera amenée à redéfinir des partenariats novateurs et adaptés avec tous les acteurs/opérateurs indispensables au recueil et à l'analyse d'informations, aussi bien quantitatifs que qualitatifs.

Nous souhaitons donc nous doter pour la première fois au sein de notre collectivité d'un outil territorial de pilotage, innovant et fédérateur, nous permettant d'assumer pleinement nos compétences en matière de formation, tout particulièrement un rôle

d'initiateur et de catalyseur au service des publics et des entreprises afin de contribuer ainsi au développement de notre île.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception

Objet	CREATION D'UNE CELLULE DE VEILLE PROSPECTIVE ET D'INGENIERIE DE FORMATION
Identifiant acte	02A-200076958-20180726-016041-DE
Identifiant interne	016041
Date de réception par la préfecture	2 août 2018
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	26 juillet 2018
Code nature de l'acte	1
Classification	8.1

[Fermer](#)